

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 23 novembre 2020 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Esther Fortin, Manon Bougie et Solange Thibodeau, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Tom Redmond, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Renaud Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents messieurs Claude Poulin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 33.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 20-12098

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en ajoutant l'item suivant :

5.12 Acceptation d'une entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^o 20-12099

Séance ordinaire du 9 novembre 2020

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je, Renaud Fortier conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 786-2020 décrétant les taux de taxation, tarifications et autres pour 2021**. Le greffier mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Manon Bougie conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 787-2020 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2021**. Le greffier mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 20-12100

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, directrice du Service des finances et trésorière en date du 12 novembre 2020, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 5 455 923,29 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 5 455 923,29 \$ couvrant la période du 30 octobre 2020 au 12 novembre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12101

Cession d'une parcelle de terrain par 9391-8805 Québec inc. pour des travaux d'infrastructures dans la 114^e Rue entre la 1^{re} Avenue et la 3^e Avenue

ATTENDU : que le propriétaire accepte de céder une parcelle de terrain à la Ville pour permettre des travaux de réfection des services municipaux dans la 114^e Rue entre la 1^{re} Avenue et la 3^e Avenue;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession à titre gratuit d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (6 374 695) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Beauce, par 9391-8805 Québec inc., le tout conformément au projet de contrat préparé par M^e Sabrina Lepage, notaire, lequel projet est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12102

Cession d'une parcelle de terrain par Gestion Marco Poulin inc. pour des travaux d'infrastructures dans la 114^e Rue entre la 1^{re} Avenue et la 3^e Avenue

ATTENDU : que le propriétaire accepte de céder une parcelle de terrain à la Ville pour permettre des travaux de réfection des services municipaux dans la 114^e Rue entre la 1^{re} Avenue et la 3^e Avenue;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession à titre gratuit d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (6 374 693) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Beauce, par Gestion Marco Poulin inc., le tout conformément au projet de contrat préparé par M^e Sabrina Lepage, notaire, lequel projet est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12103

Acceptation d'une entente concernant le contrat d'entretien du logiciel ACE Évaluation fourni par la Ville à la MRC des Appalaches et la MRC de Beauce-Sartigan

ATTENDU : que la Ville a formé un regroupement avec la MRC des Appalaches et la MRC de Beauce-Sartigan pour faire l'achat de logiciels spécialisés en évaluation foncière;

ATTENDU : que des discussions sont intervenues avec la MRC des Appalaches et la MRC de Beauce-Sartigan pour le partage des coûts du contrat d'entretien des applications d'évaluation foncière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte une entente avec la MRC des Appalaches et la MRC Beauce-Sartigan concernant le partage des frais du contrat d'entretien des applications d'évaluation foncière, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était au long reproduite.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12104

Renouvellement de l'entente concernant le support des services informatiques fourni par la Ville à la MRC des Appalaches

ATTENDU : l'entente existante entre la Ville et la MRC des Appalaches concernant le service de support technique pour ses équipements informatisés;

ATTENDU : que cette entente doit être renouvelée jusqu'au 31 décembre 2021;

RÉSOLUTION N° 20-12104 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le renouvellement de l'entente avec la MRC des Appalaches concernant le service de support informatique fourni par la Ville, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était au long reproduite.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12105

Renouvellement des contrats d'entretien pour les suites de logiciels de la firme PG Solutions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

ATTENDU : que les suites de logiciels de la firme PG Solutions sont utilisées par le Service des finances, l'urbanisme, les ressources humaines, le Service de la sécurité incendie, le Greffe ainsi que la Cour municipale ;

ATTENDU : que les contrats d'entretien pour les suites de logiciels de la firme PG Solutions doivent être renouvelés pour l'an 2021 ;

ATTENDU : que les coûts récurrents sont majorés de 3% ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil accepte la nouvelle tarification des contrats de soutien avec la firme PG Solutions au montant de 131 265,41 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE la somme de 131 265,41 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

QUE soit conclue une entente de confidentialité avec cette firme suivant la politique de sécurité des systèmes et d'intégrité des données.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12106

Renouvellement du contrat d'entretien pour les logiciels ACE avec la firme PG Solutions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

ATTENDU : que le service de l'évaluation utilise le logiciel ACE de la firme PG Solutions ;

ATTENDU : que cette suite de logiciels doit être tenue à jour et maintenue sur une base continue ;

RÉSOLUTION N° 20-12106 (SUITE)

ATTENDU : que le contrat d'entretien est de 61 776,07 \$ et payable par les trois utilisateurs, selon les modalités déjà entendues, dont la part de la Ville à 20 104 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le renouvellement du contrat d'entretien pour les logiciels ACE avec la firme PG Solutions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

QUE soit conclue une entente de confidentialité avec cette firme suivant la politique de sécurité des systèmes et d'intégrité des données.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

QUE la somme de 20 104 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12107

Acceptation d'un contrat de support pour la suite de logiciels du
Groupe de géomatique Azimut pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

ATTENDU : que la suite de logiciel du Groupe de géomatique Azimut inclut la mise à jour du cadastre, de la matrice, du rôle, de l'urbanisme et de la diffusion des données;

ATTENDU : que nous avons reçu du Groupe de géomatique Azimut les coûts qui seront chargés pour l'entretien de la suite de logiciel;

ATTENDU : que la période de couverture est du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

ATTENDU : que ces coûts pour une période d'un an sont de 29 698,04 \$, incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les coûts fixés par le Groupe de géomatique Azimut pour le soutien et l'utilisation de la suite de logiciels pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 au montant de 29 698,04 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE la somme de 29 698,04 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

QUE soit conclue une entente de confidentialité avec cette firme suivant la politique de sécurité des systèmes et d'intégrité des données.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12108

Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'Aide aux initiatives de partenariat d'une entente de développement culturel

ATTENDU : que pour l'année 2021, la Ville désire faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'Aide aux initiatives de partenariat d'une entente de développement culturel pour l'élaboration du plan d'action dans le portail Diapason;

ATTENDU : la demande d'aide financière préparée par Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture jointe à la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise Mme Carole Paquet directrice du Service des loisirs et de la culture à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme d'Aide aux initiatives de partenariat d'une entente de développement culturel.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12109

Embauche d'une brigadière scolaire

ATTENDU : le besoin d'embaucher une personne à titre de brigadière scolaire;

ATTENDU : la recommandation de Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division RH – dotation et santé-sécurité et M. Pascal Doyon, Chef de Division RH – relations de travail et santé et sécurité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil de Ville autorise l'embauche de Mme Marie-Ève Deshaies à titre de brigadière scolaire selon les conditions de travail prévues à la structure salariale des employés non syndiqués, et ce, à compter du 24 novembre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12110

Embauche de 5 caissiers pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de caissier pour une période temporaire;

ATTENDU : la recommandation de Mme Lyne Turgeon, régisseur – Ski et plein air et M^e Magalie Plourde, directrice des Ressources humaines et des services juridiques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 20-12110 (SUITE)

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

Caissiers :

Vanessa Côté-Fecteau

Méghan Gaulin

Émilie Parent

Mariane Plante

Anaïs Veilleux

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12111

Acceptation d'une entente de partenariat relative à la
fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec

ATTENDU : que la Ville souhaite obtenir 2 cadets dédiés à la Ville dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec;

ATTENDU : que la Sûreté agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil municipal demande à la Sûreté du Québec 2 cadets dédiés à la Ville pour l'été 2021.

QUE le conseil accepte une entente avec la Sûreté du Québec concernant la fourniture de services de cadets pour l'été 2021 dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté.

QUE monsieur Claude Poulin, directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RAPPORT D'EMBAUCHE DE PATROUILLEURS POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche de 16 patrouilleurs pour le centre de ski pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2021 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE MONITEURS POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche de 10 moniteurs pour le centre de ski pour la période du 18 novembre 2020 au 30 avril 2021 est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Renaud Fortier et madame la conseillère Esther Fortin sur le comité de réflexion du centre culturel Marie-Fitzbach (CCMF), par madame la conseillère Solange Thibodeau sur le comité de réflexion du CCMF et sur le comité culturel de la MRC de Beauce-Sartigan, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur une rencontre pour le prolongement des réseaux en milieu bâti, sur l'Accueil inconditionnel, sur le Cool-FM, sur le comité de la Sécurité publique, sur le Comité des fêtes et sur le comité de mise en candidature de la Finale des Jeux du Québec, par madame la conseillère Manon Bougie sur le Comité de retraite et le Comité de la famille, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le comité de réflexion du CCMF et sur la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud et par monsieur le maire Claude Morion sur la rencontre hebdomadaire du centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) sur la pandémie et sur le Caucus des cités régionales de l'Union des municipalités du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 11, sur proposition de monsieur le conseiller Tom Redmond, appuyé par monsieur le conseiller Serge Thomassin, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

JEAN M^CCOLLOUGH
Greffier
